

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 54 (1946)

Heft: 16

Artikel: À quoi servent les fonds reçus par le Comité International de la Croix-Rouge

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-556748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

von zirka 20 m Höhe gleichkame. Dass einem Sturz von der Höhe eines Normalhauses keine Wagenkonstruktion gewachsen ist, dürfte verständlich sein. In einem 6-t-Lastwagen, bei nur 30 km Stunden-geschwindigkeit, stecken zirka 280 Pferdestärken an bewegter Energie. Welches Mass an Zertrümmerungsarbeit damit geleistet werden kann, veranschaulichen die Bilder entsprechender Unfälle.

Aber nicht nur am Verantwortungsbewusstsein der Fahrzeuglenker darf es nicht fehlen, wenn die Unfälle verhütet werden sollen. Dass sie an sich zumeist vermieden werden könnten, steht fest. Der Fachmann rechnet damit, dass mindestens 80 % aller Unfälle verhütbar sind. Es braucht dazu aber auch die Mithilfe der übrigen Strassenbenützer, deren Verkehrssitten in der Zeit der Treibstoffknappheit richtig verwildert sind. Man beobachtet nur die Radfahrer, wie sie sich häufig auf die ganze Strasse ausdehnen, nicht aufpassen oder gar Allotria treiben. Aehnlich verhält es sich auch mit den landwirtschaftlichen Fuhrwerken, die vielfach das Gebot, rechts zu fahren, nicht mehr zu kennen scheinen und sich und den Autofahrer nachts häufig auf das schwerste gefährden, indem sie an den Fuhrwerken keine Beleuchtung anbringen. Letzteres gilt übrigens auch wieder für die Radfahrer, welche gerade bei Einbruch der Dämmerung, wo die Sicht für den Automobilisten am schlechtesten ist, es nicht für nötig finden, ihr Licht einzuschalten und sich damit vor Lebensgefahr zu schützen. Ein Kapitel für sich sind natürlich die Kinder. Diese kennen die Gefahren des Strassenverkehrs noch nicht aus eigener Anschauung, weil sie den Vorkriegsverkehr gar nicht erlebt haben. Die Schule hat in der Verkehrserziehung ein grosses und wichtiges Tätigungsfeld. Es liegt aber auch an den Eltern und allen Erwachsenen, hier erzieherisch zu wirken und das gute Beispiel zu geben.

Trotz aller Verkehrserziehung wird es natürlich immer Verkehrsunfälle geben. Hier eröffnet sich dem Samariterwesen eine

grosse, verantwortungsvolle und dankbare Aufgabe. Es darf mit Genugtuung festgestellt werden, dass seitens des Schweiz. Samariterbundes hiefür alle tunlichen Massnahmen ergriffen und vorbereitet sind. Bereits anlässlich der Abgeordnetenversammlung des Schweiz. Samariterbundes in St. Gallen im Juni 1945 wurde von Verbandssekretär E. Hunziker in einem Kurzreferat über Nachkriegsprobleme auf die Wichtigkeit der Hilfe bei Verkehrsunfällen hingewiesen. In sämtlichen Repetitions- und Fortbildungskursen für Hilfslehrer, sowie in den Präsidentenkonferenzen vom vergangenen Herbst wurde gleichfalls auf die zu erwartende Zunahme der Verkehrsunfälle aufmerksam gemacht und den Sektionen dringend empfohlen, spezielle Alarmübungen durchzuführen, in welchen Verkehrsunfälle supponiert werden und auch die Zusammenarbeit mit den Polizeibehörden anzustreben ist. Zu verweisen ist in diesem Zusammenhang auf das treffliche Merkblatt für das Verhalten der Samariter bei Verkehrsunfällen, welches der Schweiz. Samariterbund und das Schweiz. Rote Kreuz gemeinsam herausgegeben haben. Es ist vom Eidg. Justiz- und Polizeidepartement geprüft und als zweckmässig befunden worden. Erfreulicherweise hat der Samariterbund die Mehrkosten nicht gescheut und auch die Verkehrssignale in den Taschenkalender hingenommen, sowie in der Besprechung der Nachkriegsaufgaben im Kalender nochmals auf die Verkehrsunfälle aufmerksam gemacht.

So darf wohl festgestellt werden, dass vieles vorgekehrt wurde. Die Behörden fördern in der Schule die Verkehrserziehung. Durch die obligatorischen Kontrollprüfungen, wo der Automobilist auch über seine Kenntnisse der Verkehrsregeln sich ausweisen muss, wird sein Gewissen geschärft. Vermehrte Polizeikontrollen werden den Verkehr überwachen und ein gut ausgebauter Samariterdienst steht bereit. Den Hauptbeitrag werden jedoch die Strassenbenützer selber leisten müssen, indem sie Disziplin halten.

A quoi servent les fonds reçus par le Comité international de la Croix-Rouge

Le peuple suisse qui a si largement contribué à subvenir aux besoins du Comité international de la Croix-Rouge pendant ces six dernières années, n'est peut-être pas très au clair sur l'affectation qui est donnée aux fonds qui sont mis à la disposition du Comité de Genève. Donnons donc une brève réponse à cette question toujours actuelle.

Disons d'emblée qu'il faut faire plusieurs parts dans l'activité du Comité international et que, du point de vue financier, il importe d'y marquer certaines distinctions. C'est ainsi qu'il faut nettement séparer de toutes ses autres activités le domaine particulier des secours aux prisonniers de guerre et aux populations civiles. En effet, pour ce qui est des secours, le Comité international n'intervient, sauf en de rares exceptions, que comme un intermédiaire entre les donateurs et les bénéficiaires.

On sait par exemple que le total des secours expédiés et distribués par les soins et sous le contrôle du Comité dépasse trois milliards de francs suisses, auxquels il faut ajouter les quelques cent cinquante millions qui furent remis à la Commission mixte de secours en faveur des populations civiles. Ce furent les gouvernements et les Croix-Rouges nationales ainsi que diverses catégories de donateurs privés qui financèrent ces secours. On voit par cela que la valeur des dons reçus est infiniment supérieure aux fonds propres dont aurait pu disposer le Comité international. Le rôle du Comité se borne donc en ce domaine à organiser et à réaliser le transport de ces dons à travers la ligne de blocus et les territoires des pays neutres ou belligérants. Les frais occasionnés par cette action sont couverts par une taxe calculée au prorata du poids des marchandises transportées. Ces frais furent durant le dernier conflit de l'ordre d'un demi-centime de la valeur des secours distribués.

Il convient d'ajouter à cette action de pur intermédiaire le fait que le Comité international reçoit parfois des fonds pour des actions de secours déterminées. Il les emploie selon les instructions des donateurs, le plus souvent en achetant des marchandises là où elles sont disponibles. Mais dans ce cas comme dans le précédent, le choix du bénéficiaire lui est prescrit par les expéditeurs et ne dépend par conséquent pas de sa propre volonté.

Si l'on excepte les secours, toutes les autres interventions du Comité international en faveur des victimes de la guerre sont financées par des dons remis au Comité sans affectation spéciale, soit par les autorités et le public suisses, soit par les contributions des gouvernements et des Croix-Rouges nationales des pays intéressés. Les principales dépenses engagées de ce chef par le Comité international de la Croix-Rouge relèvent des services généraux de l'Agence centrale

des prisonniers de guerre et d'autre part de ses missions et délégations à l'étranger.

On sait que les services généraux du Comité international nécessitent à l'heure actuelle encore 1000 collaborateurs rétribués. Le fait que les membres du Comité et que bon nombre de collaborateurs travaillent à titre bénévole contribue cependant à réduire les frais. Toutefois, les salaires figurent pour une fraction importante dans les dépenses d'ensemble. D'autre part, si la majorité des locaux furent gracieusement prêtés par les autorités, il en est d'autre qu'il fallut louer. Le matériel correspondant et les autres frais généraux représentent aussi et à eux seuls une grosse part des frais.

Les délégations que le Comité doit encore entretenir auprès des anciens belligérants et dans les Etats neutres, afin de contrôler le traitement appliqué aux prisonniers de guerre et aux internés civils, de surveiller les distributions de secours à ces derniers et aux populations civiles et, dans certains cas, de les organiser représente une autre tranche importante des dépenses du Comité. Il faut reconnaître qu'un grand nombre d'Etats accordent de larges facilités matérielles aux délégations du Comité international, mais il n'en demeure pas moins que les délégués sont obligés d'entreprendre de nombreux déplacements afin de visiter les prisonniers de guerre et de leur apporter des secours, ce qui n'est pas sans occasionner de notables dépenses.

Actuellement, le Comité international de la Croix-Rouge continue à servir d'intermédiaire entre les organisations d'entraide nationales et internationales en attendant que celles-ci soient en mesure d'agir directement et qu'elles possèdent leurs propres organisations de secours. En outre, plusieurs millions de prisonniers de guerre comptent encore sur le Comité international pour qu'il leur assure l'aide matérielle et le réconfort moral tels qu'il les apportait aux captifs des deux parties belligérantes pendant les hostilités.

La Croix-Rouge australienne à Singapour

La Croix-Rouge australienne a accompli une œuvre importante à Singapour lors de la libération de milliers de prisonniers de guerre et d'internés. Dès son arrivée à Singapour, l'équipe de la Croix-Rouge australienne se rendit dans les camps de concentration. Elle y distribua aussitôt des vivres et des douceurs, transmit ou recueillit des messages et s'ingénia de mille manières à adoucir le sort de tous.

La plupart des anciens prisonniers furent évacués très rapidement en Australie par avion. La Croix-Rouge les attendait à l'aérodrome de départ et leur offrit des rafraîchissements, des vivres, des cigarettes. Ceux qui partaient par mer étaient également l'objet des soins du personnel de la Croix-Rouge. Les équipes de la Croix-Rouge australienne s'occupèrent aussi très activement des internés libérés